

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

S.S.T.

ProLive Formation SARL
Arenberg Creative Mine
Rue Michel RONDet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

2023

Durée 14 heures
ou 2 jours

Tarif : 300€ H.T

Public : Tout public
adulte.

Pré-requis :

Aptitude à l'emploi

Accessibilité des per-
sonnes en situation de
handicap

RCS Valenciennes
792097 305 00017

Code APE 3559 A

Enregistré auprès du
préfet du Nord sous le
numéro de déclaration
31590826059, ce
numéro n'a pas valeur
d'agrément.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le futur secouriste doit, à la fin de la formation, être capable de :

- Connaître les dangers
- Donner et faire donner l'alerte
- Reconnaître les signes de défaillance
- Pratiquer les gestes appropriés à l'état des victimes

Pour intervenir efficacement il doit connaître :

- Les risques spécifiques à l'entreprise
- Les moyens d'alerte
- L'emplacement des coupures d'énergie
- Les sorties de secours

METHODES PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur, tableau de papier, livret stagiaire. Le stagiaire, écoute, observe, travaille à l'identique, participe aux cas concrets. Divers matériels de simulation, mannequins. Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage sont individuelles.

Validation

CONTENU DE FORMATION

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Recherche des risques persistants pour protéger.

- Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.
- Persiste-t-il un risque : d'écrasement, d'électrisation, d'incendie ou d'explosion, d'asphyxie...
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
- Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque, sans s'exposer lui-même au risque.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en oeuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, dégager la victime.

MODALITES D'EVALUATIONS

QCM à l'issue de la formation



www.proliveformation.fr

**PRO
LIVE
FORMATION**